Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215602038-20260427-DEL36_2026-DE

Commune de Saint-Aignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

Nombre de Membres
Afférents au Conseil: **15**
En exercice: 15
Ayant pris part à la délibération: 15

Date de la convocation 21/04/2026

VOTE
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire.

PRESENTS : GAUTIER Guy, CADORET Gilles, VALY Solène, SALAÜN Nicolas, GONNET Joëlle, LE CUNFF Loïc, RAGO Laurence, JOUANNO Thierry, FIAUT Maryline, KERGAL Magali, CAIL Cédric, CAIL Morgane, SAMB Arame, ROBINEAU Jordan.

ABSENTE EXCUSÉE REPRÉSENTÉE :
MEUNIER Anne ayant donné procuration à SAMB Arame

SECRETAIRE : Madame VALY Solène a été nommée secrétaire.

36/2026 – NOMINATION DES REFERENTS COMMUNAUX DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DES ROHAN

Le Pays d'Art et d'Histoire des Rohan a été labellisé avec la mise en œuvre d'une convention signée en 2020 avec le ministère de la Culture pour une durée de 10 ans. Ce label engage le territoire dans une démarche active de connaissance, protection et valorisation des patrimoines (bâti, naturel, immatériel, industriel etc.), structurée autour d'un plan d'actions 2021-2031 décliné en 17 actions (inventaires participatifs et fonds documentaire, accompagnement des projets de restauration/réhabilitation, programmes éducatifs, brochures, itinéraires patrimoniaux, accessibilité).

La mise en œuvre de la convention et la coordination du réseau d'acteurs du pays des Rohan seront assurées par Madame Claire TARTAMELLA, animatrice de l'architecture et du patrimoine.

Afin de reconstituer le comité de pilotage, suite aux élections municipales, il est demandé au conseil municipal de désigner un référent titulaire et un suppléant pour représenter la commune.
Il est souhaitable que le référent titulaire soit un élu qui pourra être suppléé par un habitant non élu, choisi pour son intérêt et son engagement fort pour les questions patrimoniales.

Après délibération, le conseil municipal, décide de désigner :

- ✓ **Monsieur Thierry JOUANNO** comme référent titulaire Pays d'Art et Histoire pour représenter la commune auprès de l'office de tourisme de Pontivy Communauté.
- ✓ **Madame Danielle LE SOURNE** en tant que suppléant.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire
Guy GAUTIER

MAIRIE de SAINT-AIGNAN (Morbihan)